



Montréal, le 19 mai 2016

**Objet : Votre demande d'accès du 16 mai 2016**

---

Madame,

La présente fait suite à votre demande d'accès reçue par courriel le 16 mai 2016, et dans laquelle vous demandez les renseignements suivants :

- 1) Le nombre de demandes de reprises de logement et d'évictions sur le territoire du Plateau Mont-Royal pour les années 2010, 2011, 2012, 2013, 2014, 2015 et 2016 (de 2010 à 2016);
- 2) Le nombre de conversions en logements divis accordées sur le territoire du Plateau Mont-Royal pour les années 2010, 2011, 2012, 2013, 2014, 2015 et 2016 (de 2010 à 2016);
- 3) La répartition des motifs des demandes ouvertes à la Régie du logement sur le territoire du Plateau Mont-Royal pour les années 2010, 2011, 2012, 2013, 2014, 2015 et 2016 (de 2010 à 2016).

La Régie du logement ne tient aucune statistique concernant spécifiquement certains quartiers ou arrondissements de la Ville de Montréal, et ne détient donc aucun document permettant de répondre à votre demande. Il n'est par ailleurs pas possible de générer un tel document sans entreprendre un important travail de calcul ou de comparaison de renseignements.

15. Le droit d'accès ne porte que sur les documents dont la communication ne requiert ni calcul, ni comparaison de renseignements.

Conformément à l'article 51 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, nous vous informons de l'existence de recours à la Commission d'accès à l'information pour faire réviser une décision rendue suite à une demande d'accès à l'information. Vous trouverez ci-jointe une note explicative à cet effet.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de mes meilleurs sentiments.

La responsable de l'accès à l'information,

Diane Mayrand  
Directrice générale de l'administration

p. j